

AFFAIRE N° 19/69) - Mandatement de l'indemnité de gestion due au Receveur Percepteur.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Durant l'absence de M. WELSEN Eugène, Receveur-Percepteur titulaire, actuellement en congé en Métropole, il convient de mandater l'indemnité de gestion qui lui a été allouée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 NOVEMBRE 1968, approuvée le 2 JANVIER 1969, au nom de Monsieur DREUMOND Edgard, son remplaçant à compter du 24 MARS 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Jenis, le 8 Août 1969

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme,
Le Directeur des Affaires Financières d.p.o.

Signé: O. Monneau